

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2003

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

=====

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal le 28 novembre 2003.

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

2. - Compte de l'exercice 2001 au service extraordinaire

- Comptes annuels de l'exercice 2001:

- bilan au 31 décembre 2001
- compte de résultats.

Approbation.

3. Modification budgétaire n° 1 au service extraordinaire de l'exercice 2003

Il s'avère nécessaire de modifier le budget extraordinaire de l'exercice en cours pour tenir compte, d'une part, des décisions qui ont été prises après l'élaboration du budget 2003 et des investissements à réaliser et, d'autre part, pour prévoir les emprunts qui n'ont pas été contractés au cours des exercices antérieurs.

En résumé, le budget 2003 est modifié comme suit:

- des recettes en plus de 826.989,67 euros dont 738.577,16 euros pour les emprunts à contracter pour les exercices antérieurs.

- des dépenses en plus de 756.865,39 euros dont 4.375,36 euros pour les nouveaux investissements et 567.206,64 euros pour la reprise des exercices antérieurs.

Le budget 2003 modifié présente ainsi au service extraordinaire un boni de 70.124,28 euros.

4. Budget de l'exercice 2004. Un douzième provisoire

Le budget 2004 du Centre Public d'Action Sociale d'Ath n'ayant pu être établi pour le 1^{er} janvier et afin d'assurer le fonctionnement normal de ses services et établissements, le Collège échevinal propose d'émettre un avis favorable au sujet de la délibération du 28 novembre 2003 décidant de solliciter un douzième

provisoire applicable à l'exercice 2004 et basé sur les crédits autorisés de l'exercice 2003.

CULTES - FABRIQUES D'EGLISE

5. Compte 2002 de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Lanquesaint. Avis

6. Modifications budgétaires 2003 des Fabriques d'Eglise Saint-Denis à Irchonwelz, Saint-Martin à Lanquesaint, Notre-Dame à Villers-Notre-Dame, Saint-Amand à Villers-Saint-Amand. Avis

7. Budgets 2004 des Fabriques d'Eglise:

- Saint-Julien à Ath,
- Saint-Martin à Ath,
- Saint-Jean l'Evangéliste à Arbre,
- Saint-Pierre à Gibecq,
- Saint-Denis à Irchonwelz,
- Sainte-Waudru à Maffle,
- Saint-Pierre à Mainvault,
- Saint-Sulpice à Moulbaix,
- Notre-Dame d'Autrepepe à Ormeignies,
- Saint-Ursmer à Ormeignies,
- Saint-Pierre à Ostiches,
- Notre-Dame à Villers-Notre-Dame,
- Saint-Amand à Villers-Saint-Amand. Avis.

8. Budget 2004 du Synode de l'Eglise protestante unie de Belgique

POLICE COMMUNALE

9. Budgets pour l'exercice 2004. Approbation

Service extraordinaire

Le service extraordinaire présente des investissements pour un montant total de **124.750 EUR**.

Ces dépenses sont couvertes par des emprunts à contracter auprès d'un organisme bancaire (112.500 EUR) et un prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires constitué par des reliquats d'emprunts sollicités au cours des exercices 2001 et 2002 (12.250 EUR).

Service ordinaire

A. Les dépenses

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3.952.232 EUR dont **3.420.981 EUR** pour les traitements du cadre opérationnel et du Calog (personnel administratif) et **487.851 EUR** pour les allocations diverses

Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses de personnel de 3.952.232 EUR contre 3.798.052 EUR au budget modifié de l'exercice 2003 représente une majoration de 1,04 %.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 355.164 EUR . Les dépenses de fonctionnement de 355.164 EUR représentent un **statu quo** par rapport au budget modifié 2003 de 355.050 EUR .

Une dépense de transfert de 2.500 EUR (100.850 BEF) pour les primes syndicales.

Les charges financières de dette pour 98.042 EUR

B. Les recettes

Les recettes de prestations de 248 EUR

Les recettes de transfert de 26.495 EUR (AUX EXERCICES ANTERIEURS)

Les recettes de transfert de 1.900.591 EUR (hors dotation communale) à l'exercice propre

Les recettes de dette de 21.219 EUR

Prenant en considération les recettes émanant du Fédéral et le boni de l'exercice antérieur qui est de 26.495 euros, prenant en considération les dépenses de personnel telles qu'elles ont été considérées ci-dessus, les dépenses de fonctionnement et les dépenses de dette, **la dotation communale sera de 2.459.383 EUR contre 2.411.934 EUR pour l'année 2003, soit une augmentation de 47.449 EUR, auxquels il faudrait ajouter l'apport non récurrent de l'exercice antérieur qui est de 26.495 EUR, soit au total 73.944 EUR, ce qui représente près de 3 millions de francs belges.**

La dotation communale est donc en augmentation de +/- 3 % en considérant tous les éléments énoncés ci-dessus.

Le budget de la zone de police se termine en équilibre aux services ordinaire et extraordinaire.

FINANCES COMMUNALES

10. Budgets communaux pour l'exercice 2004 et objets connexes. Approbation.

Etablissements pour l'exercice 2004 :

- Des centimes additionnels au précompte immobilier (idem 2002 et 2003),
- De la taxe sur la force motrice (idem 2003).

PATRIMOINE

11. Achat de matériaux pour la maintenance des bâtiments du patrimoine public.
Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement.
Approbation

Chaque année, le Conseil communal approuve un crédit en vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine privé de la Ville. Il convient en effet de sauvegarder le bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire. Pour ces raisons, un montant de 12.400 EUR a été inscrit au dit article afin de couvrir tant l'acquisition de matériaux destinés aux ouvriers de la régie communale.

12. Maintenance des bâtiments du patrimoine par le privé: mont de Mainvault,
place de la Résistance, rue de Pintamont, Maison des Saveurs, ancienne
maison communale de Villers-Notre-Dame, Maison de la Laïcité

Le Conseil communal a approuvé, ce jour, un crédit de 64.150€ du budget en vue d'assurer la maintenance des bâtiments du patrimoine de la Ville par le privé. Il convient en effet de sauvegarder le bon état d'entretien des immeubles privés dont la Ville est propriétaire.

Le planning des travaux de la Régie communal étant fort chargé et certains travaux devant être effectués dans les meilleurs délais, de petites entreprises locales pourraient être consultées, sous forme de procédure négociée, pour leur réalisation.

Dans le courant de 2004, des investissements devraient être consentis en vue de la sauvegarde d'immeubles dont principalement les maisons :

- ❖ du Mont de Mainvault dont les menuiseries extérieures devraient être remplacées ;
- ❖ de la Place de la Résistance à Ath dont les boiseries extérieures, la peinture des façades et du pignon Sud-Ouest devraient être effectuées ;
- ❖ de la rue de Pintamont à Ath où le terrain arrière devrait être aménagé ;
- ❖ de la Maison des Saveurs à Ath où il est nécessaire de poser un bloc à dégraisser ;
- ❖ de l'ancienne Maison communale de Villers-Notre-Dame dont le pignon doit être remplacé ainsi que le chauffage électrique beaucoup trop onéreux ;
- ❖ de la Maison de la Laïcité, rue Poterne à Ath dont les enduits et les peintures extérieurs doivent être exécutés pour la finition de l'immeuble.

13. Acquisition d'un terrain à Ghislenghien appartenant à la S.N.C.B.

Le Comité d'Acquisition d'Immeubles a informé la ville que la S.N.C.B. se proposait d'aliéner ses biens domaniaux sur le territoire de Ghislenghien.

Sur un autre plan, la ville avait interrogé les autorités de la S.N.C.B. sur l'opportunité de disposer de l'ancien parking de la Gare.

Le Comité d'Acquisition indique que la S.N.C.B. a marqué son accord, pour céder à la Ville d'Ath, pour le franc symbolique, dans l'esprit de la loi du 9 août 1948, les lots 1 et 3 tels que repris au plan dressé par elle, pour une superficie totale de 11 ares 88 centiares, constitués des emplacements de stationnement et de la voirie d'accès à une propriété agricole.

Quant au lot 2, constitué des bâtiments de la gare, de ses abords et du ballodrome, il est mis en vente. Nous pourrions déposer une offre afin de pouvoir y maintenir notamment le ballodrome.

Le Collège échevinal propose dès lors, dans un premier temps, d'approuver le projet de délibération proposé par le Comité d'Acquisition en ce qui concerne l'acquisition pour cause d'utilité.

SERVICES GENERAUX

14. Achat de matériaux pour l'entretien extérieur des bâtiments publics par la régie. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Le souci permanent de la Ville d'Ath de sauvegarder son patrimoine nécessite chaque année des entretiens de fond au niveau des bâtiments communaux. Ces investissements consistent en la réfection de toitures et zingueries, la protection des menuiseries extérieures, etc. Pour ce faire, les divers ateliers de la Régie doivent disposer de matériaux adaptés permettant la mise en œuvre des investissements susmentionnés.

15. Bâtiment du service d'incendie. Réparation chauffage, menuiserie, cimentage et peinture. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Les bâtiments du Service d'Incendie ont été construits au début des années 1980 et actuellement, il conviendrait d'y réaliser un entretien extraordinaire notamment au niveau des enduits des façades, de peintures extérieures et du chauffage.

Déjà pour le chauffage, plusieurs éléments sont devenus quasi inopérants. Il s'agit du circulateur et de la vanne trois voies du rez-de-chaussée ainsi que des deux vases d'expansion. En cas de gel assez conséquent, la circulation naturelle ne sera plus suffisante et les locaux seront insuffisamment chauffés. Il conviendrait dès lors de procéder au remplacement de ces divers éléments qui sont en fonctionnement depuis une vingtaine d'années.

Des interventions ponctuelles devraient être réalisées aux enduits des façades, lesquels devraient en outre être repeints en même temps que les boiseries.

COMMUNICATIONS, VOIRIES ET COURS D'EAU

16. Acquisition de pièces pour l'entretien des sources et points d'eau. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Dans le cadre des aménagements réalisés au Centre-Ville et dans l'entité, des points d'eau et des sources ont été aménagés en plusieurs endroits. Afin d'assurer un bon fonctionnement de ces éléments qui embellissent notre patrimoine, le Service des Espaces Verts doit procéder à l'entretien et au remplacement de certaines pièces ou de mécanismes tels que les filtres, les sondes de mise à niveau, les grilles de protection, les électrovannes, etc.

17. Acquisition de matériaux destinés à l'entretien des voiries par la Régie communale. Projet. Choix des modes de passation de marchés et de financement. Approbation

Le souci permanent de la Ville d'Ath d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons et des automobilistes sur les quelques 700 km de voiries communales, nécessite chaque année des interventions au niveau des pistes cyclables, accotements, voiries, réseau d'égouttage, etc. Pour ce faire, la régie communale doit disposer de matériaux de voirie divers permettant d'assurer les réparations ou les entretiens indispensables.

18. Acquisition de pièces pour l'entretien des camions du Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation de marchés et de financement. Approbation

Les camions affectés à l'entretien des voiries et des fossés doivent être régulièrement entretenus et se trouver dans un bon état de fonctionnement pour ne pas perturber les tâches des services communaux,

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2004 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des camions des services techniques communaux.

19. Acquisition de pièces pour l'entretien des véhicules du Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Le parc automobile de la Ville d'Ath est actuellement composé d'environ 100 véhicules qui sont, pour la plupart, vérifiés et réparés par les ouvriers du garage communal.

Aussi, pour assurer ces prestations, un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2004 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules des services techniques communaux, tels que camionnettes et autos.

20. Acquisition de pièces pour l'entretien des véhicules spéciaux. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2004 et est destiné à couvrir les débours à consentir pour l'acquisition des pièces nécessaires à la réparation des véhicules spéciaux des services techniques communaux, tels que la grue, les faucheuses (couteaux, rotors, ...), les tracteurs, etc.

21. Acquisition d'un tracteur pour pulvérisation, fauchage et chasse-neige. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Le Service Fauchage de la Régie communale est équipé de deux tracteurs qui ont travaillé, l'un, 9.000 heures et l'autre, 6.700 heures. Si l'on considère que la longévité d'un tel engin est de \pm 10.000 heures de travail, il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement du plus ancien d'entre eux, lequel ne manquera pas dès la prochaine saison de commencer à montrer des signes intenses de fatigue.

Il faut savoir que le prix d'achat d'un tel engin, équipé des éléments spéciaux d'application dans les administrations communales pour les entretiens de voirie, voisine les 120.000 €, T.V.A. comprise.

La Ville d'Ath a l'opportunité d'acquérir un tracteur pratiquement neuf (600 heures de travail), complètement équipé pour les campagnes de fauchage et de pulvérisation, susceptible d'être doté d'une lame chasse-neige.

Bien sûr, les Services compétents ont pu tester le matériel qui convient parfaitement aux tâches qui sont dévolues à ce secteur.

22. Travaux de maintenance de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Un crédit a été inscrit au budget du service extraordinaire de l'exercice 2004 pour couvrir les débours à consentir en matière d'éclairage public.

D'une part, la ville doit participer financièrement à hauteur de 20 % dans les travaux d'équipement en éclairage dans des lotissements de logements sociaux locatifs ou acquisitifs.

D'autre part, nous disposons sur le réseau routier communal de plus de 2.300 points lumineux qu'il convient d'entretenir régulièrement pour assurer une bonne visibilité des usagers de la route et sécuriser le déplacement des piétons.

Cela nécessite le remplacement des appareils d'éclairage vieux de plus de 30 ans ou défectueux suite à des accidents de roulage et l'installation de

nouveaux points dûment justifiés et constatés par les services techniques communaux.

Enfin, dans un souci de sécurité, il convient d'entretenir régulièrement les éclairages de convivialité installés dans les espaces et bâtiments publics.

23. Achat de matériel de contrôle des entrepôts communaux (Séquoïa). Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

La Ville d'Ath dispose, à proximité du Sequoïa, d'entrepôts communaux, lesquels sont constitués de quatre parties.

La première est réservée aux activités culturelles et sportives. La seconde est occupée par le Service technique communal pour le stockage de divers matériels et matériaux, la troisième à l'arrière (zone de stockage pour le matériel entreposé lors des expulsions ou donné au C.P.A.S. pour aider des personnes démunies. La quatrième partie est louée quant à elle à INCUBECS.

Au sein de ces entrepôts sont disposés des conteneurs destinés à recevoir les encombrants et les déchets verts.

Ces entrepôts sont accessibles à quiconque passe à proximité, ce qui ne manque pas de créer certains abus de la part de personnes peu scrupuleuses. Il convient donc afin d'éviter ces derniers et de pouvoir contrôler les allées et venues de chacun au sein du site d'installer du matériel de surveillance susceptible de détecter les dépôts intempestifs et les déplacements suspects.

24. Travaux d'équipement dans le lotissement terrienne sis rue Princesse Astrid à Rebaix. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Cession de maîtrise d'ouvrage. Cession du contrat d'auteur de projet. Conditions de marché de services à conclure avec un coordinateur sécurité santé. Projet et réalisation. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

L'Ex société régionale Terrienne d'Ath Lessines a transféré ses activités à la SC Habitat du Pays Vert et plus particulièrement le dossier relatif à la construction de 10 maisons acquiesitives à la rue Princesse Astrid à Rebaix.

Dans ce cadre, la Société Wallonne a décidé de financer en grande partie les travaux d'aménagement de voirie, des abords et des trottoirs, des plantations et des éclairages.

L'Habitat du Pays Vert a chargé un Architecte d'étudier ce projet.

Au-delà, il a plu au Conseil d'Administration de la SC Habitat du Pays Vert de céder la maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Ath impliquant à cette dernière la passation du marché par voie d'adjudication publique, le suivi de l'évolution des travaux, les relations avec l'Architecte et l'entrepreneur et la vérification des états d'avancement.

Corollairement à cette maîtrise, la société de logements publics cède également à la ville la convention établie entre cette dernière et l'auteur de projet.

Enfin, pour finaliser le dossier, il convient que le Conseil communal approuve les conditions de marché de service à conclure avec un coordinateur sécurité santé projet et réalisation et choisisse la procédure négociée comme mode de passation du marché.

SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

25. Entretien extraordinaire des véhicules de propreté publique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Un crédit a été inscrit au budget de l'exercice 2004 à l'effet de pourvoir à l'entretien des véhicules de propreté publique.

Ce département de la Régie communale dispose, pour remplir les tâches qui lui sont confiées, d'une grosse balayeuse, d'une hydrocureuse, d'autres petits engins, lesquels doivent subir un entretien annuel sérieux pour permettre au Service d'utiliser du matériel fiable. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir leur passage dans un garage spécialisé pour leur révision complète.

SIGNALISATION ROUTIERE

26. Acquisition de signalisation routière. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Chaque année, afin de garantir la sécurité des usagers de la route, les services communaux procèdent au remplacement des panneaux de signalisation soit vétustes, soit détériorés et au renforcement de la signalisation aux endroits dangereux.

Au-delà, il est indispensable de remplacer et de mettre en conformité la signalisation suite aux modifications apportées à l'Arrêté Royal en ce qui concerne les limites d'agglomération.

De plus, le Conseil communal a approuvé, en mai 1997, le règlement complémentaire sur la police de la circulation. Il doit être matérialisé (panneaux, marquages en relief, îlots directionnels

BATIMENTS SCOLAIRES

27. Maintenance des bâtiments scolaires et des Maisons de l'Enfant par le privé. Projets. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m² accueillant quelque 1.700 enfants. Au-delà, plus de 120 enfants de 18 à 30 mois fréquentent les 17 maisons de l'enfant.

Ces bâtiments sont équipés de système de chauffage devant être régulièrement entretenus. Ces systèmes disposent d'une technologie de plus en plus pointue qui, pour être efficacement entretenus, nécessiteraient des formations permanentes au sein de nos deux ouvriers qualifiés en la matière.

Au vu du nombre de bâtiment et du personnel attitré à ces tâches, il est impossible d'assurer la vérification de l'ensemble des systèmes de chauffe dans les délais requis.

Aussi, l'Ingénieur des services techniques communaux propose de recourir aux services d'entreprises privées pour assurer l'entretien des chauffages des bâtiments scolaires.

28. Maintenance des bâtiments scolaires et des Maisons de l'Enfant par la Régie communale. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

La ville d'Ath dispose de 20 implantations scolaires réparties dans l'entité représentant 120 classes pour une superficie d'environ 8400 m² accueillant quelques 1.700 enfants. Au-delà, plus de 120 enfants de 18 à 30 mois fréquentent les 17 maisons de l'enfant.

Pour maintenir en bon état ces bâtiments, il convient d'effectuer divers travaux d'entretien extraordinaire. Il est prévu, notamment, de remplacer certains éléments de sanitaire (chasses, sièges de wc, robinets de lavabo, ...), de chauffage (robinets de radiateur, appareils de régulation, ..) d'électricité (appareil d'éclairage, interrupteurs, prises, câblages, ...), de menuiserie (vitres, serrures, stores, tentures) et de peinture de certains locaux.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir les matériaux à mettre à la disposition de la Régie communale.

ESPACES VERTS

29. Remplacement de machines et matériel d'équipement. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Le présent budget prévoit, comme chaque année, un crédit dont la destination est de couvrir les acquisitions de matériel nécessaire au bon fonctionnement du Service des Espaces Verts.

Interrogé quant aux besoins de ses services, le Responsable des Espaces Verts indique que :

❖ *L'aspirateur de feuilles, en fonction depuis 1987, prend de l'âge et n'autorise plus le service à se baser uniquement sur cet appareil pour le ramassage des feuilles. En effet, durant la saison, il connaît de plus en plus de pannes. Il conviendrait de le remplacer par des aspirateurs moins encombrants à accrocher sur la ridelle arrière du camion.*

❖ *La benne-tracteur, datant également de 1987, devrait également être remplacée par une benne de 8 – 10 tonnes.*

Le broyeur de branches a lui dix ans de service et fonctionne toujours bien mais il convient de lui épargner une partie du travail en le doublant dans le cadre de la réalisation d'un ensemble d'interventions sur le porte-outil.

Un problème se pose également au niveau du broyage avant compostage. Ce dernier a permis cette année d'économiser la capacité d'une trentaine de conteneurs, soit 600 à 700 m³ qui n'ont pas dû être mis en décharge, engendrant dès lors une sérieuse économie de transport et surtout de frais de décharge.

Il conviendrait donc pour poursuivre cette façon de travailler d'acquérir un broyeur à marteaux pouvant à la fois renforcer et soulager le broyeur principal.

L'acquisition d'un second broyeur à couteaux paraît également intéressante, soit 3 points, soit de type moins encombrant à mettre sur la remorque des tailleurs.

❖ *Les tondeuses auto-portées atteignent 9 et 10 ans et totalisent 2.365 et 3.029 heures de tonte. Elles commencent à montrer des signes d'usure et il est souvent nécessaire de procéder à des petites réparations. Il conviendrait donc d'en remplacer au moins une.*

❖ *Taille-haies, pulvérisateurs et petit matériel.*

Les taille-haies sont des machines qui souffrent énormément et il est nécessaire d'en disposer en nombre suffisant pour assurer la rotation des équipes durant les réparations et les entretiens. Il conviendrait d'en acquérir quelques-uns en supplément.

Les responsables des équipes peuvent prendre l'initiative de pulvériser là où c'est nécessaire. L'acquisition de quelques pulvérisateurs à dos s'impose pour ce programme.

Les cisailles, coupe-branches, ciseaux de haie, outillage manuel divers (bêches, râtaux, balais, etc.) sont des outils d'usage courant et limités dans le temps. Il convient également de le compléter.

BATIMENTS DU CULTE

30. Entretien extraordinaire des 23 églises de l'entité. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Il convient, chaque année, de veiller au maintien en bon état des édifices du culte.

Dans le cadre du programme d'entretien extraordinaire, il conviendrait d'intervenir, selon le cas, au niveau des toitures, zingueries, maçonnerie et vitraux notamment :

- ❖ *A l'église Saint-Pierre à Mainvault (corniches : ± 120 m et peintures de ces dernières) ;*
- ❖ *A l'église Saint-Jean l'Evangeliste à Ghislenghien (corniches à remplacer) ;*
- ❖ *A l'église Notre Dame de la Visitation à Bouvignies (affaissement d'un œil de boeul et fruit dans la maçonnerie du clocher) ;*
- ❖ *A l'église Saint-Julien à Ath (infiltrations d'eau dans le chœur, côté droit) ;*
- ❖ *A l'église Notre Dame à Villers-Notre-Dame (traitement du clocher et de la tour qui présentent des signes de détériorations importants) ;*
- ❖ *A l'église Saint-Sulpice à Moulbaix (toitures, corniches, etc.) ;*
- ❖ *A l'Eglise Notre Dame d'Autrepepe à Ormeignies (traitement d'un mur soumis aux pluies : déjointoiement et rejointoiement et intervention dans la menuiserie du clocher) ;*
- ❖ *A l'église Saint-Pierre à Isières (1^{ère} phase) (corniches latérales – ragréation d'enduits – intervention sécurisante sur le circuit électrique) ;*
- ❖ *A l'église Saint-Pierre à Meslin l'Evêque (1^{ère} phase) (intervention au niveau du mur latéral) ;*

ainsi que d'autres petites interventions sur d'autres édifices.

Sur un autre plan, il convient également d'effectuer quelques travaux sur la Chapelle du Grand Denis et d'autres chapelles situées à Isières, à Moulbaix, etc.

DESINFECTION – NETTOYAGE - IMMONDICES

31. Achat de matériel d'équipement pour les véhicules du service de propreté publique. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Un crédit a été inscrit au budget de 2004 à l'effet de couvrir les frais d'acquisition de matériel d'équipement pour les véhicules du Service de propreté publique. Il convient en effet, plusieurs fois par an, de procéder au remplacement des

brosses des balayuses, des coudes des balayuses, hydrocureuses, etc.

CIMETIERES

32. Maintenance des cimetières et des morgues. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

La Ville d'Ath compte 23 cimetières lesquels disposent tous d'une morgue.

A certains endroits, ces bâtiments présentent quelques défauts au niveau des toitures, des descentes d'eau pluviale, des menuiseries extérieures.

Dans un souci de préserver ce patrimoine, le Directeur des services techniques communaux propose des travaux de maintenance extraordinaire aux morgues.

33. Achat d'un petit véhicule pour l'entretien des cimetières. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

L'entité athoise compte quelques 23 cimetières dont l'entretien est assuré par nos fossoyeurs. Certains d'entre eux assurent l'entretien de plusieurs cimetières nécessitant un petit véhicule pour faciliter les déplacements.

Un de ces véhicules présente d'importantes avaries dont les coûts de remise en état dépassent largement le prix d'un nouveau véhicule. En conséquence, le Directeur des services techniques communaux propose l'acquisition d'un nouveau petit véhicule destiné au service d'entretien des cimetières.

34. Achat de matériel d'équipement pour les fossoyeurs. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

Les cimetières de l'entité athoise sont entretenus par nos fossoyeurs qui doivent disposer d'un matériel adapté aux tâches demandées et aux problèmes régulièrement rencontrés lors de la création de fosses en terre commune.

Ainsi, pour l'entretien des cimetières et le creusement de fosses en zone particulièrement humide lors de la mauvaise saison, l'Ingénieur des services techniques communaux projette l'acquisition de pelles, brouettes, coffrages, pompes, pour améliorer les conditions de travail tant au niveau de la sécurité que de l'hygiène.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

35. Arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2003 en vue d'une révision du plan de secteur. Avis

Le 18 septembre 2003, le gouvernement wallon a statué sur le choix de 35 projets de parcs d'activité économique. Ils ont été sélectionnés sur base d'un plan stratégique global, avec la volonté d'un recentrage sur les sites existants.

Pour chacun d'entre eux, une étude d'incidences sur l'environnement a été menée, de façon à caractériser les sites, à envisager certaines alternatives et à recommander la mise en œuvre de dispositions environnementales conformes au schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Parmi ces projets figure l'extension du parc économique de Ghislenghien. L'enquête publique en vue de la révision du plan de secteur a été ouverte du 20 octobre au 3 décembre 2003, et sept lettres ont été reçues.

Une réunion de concertation s'est tenue le 5 décembre 2003 à 18.30 heures en la salle des fêtes du village, et le compte-rendu sera transmis au Gouvernement avec l'ensemble du dossier, lequel doit en outre comprendre l'avis du Conseil communal.

Après avoir obtenu l'avis de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable, le Gouvernement devrait statuer en avril 2004.

L'intercommunale Ideta a établi une évaluation des alternatives de localisation de l'extension de la zone d'activité économique de Ghislenghien.

Cette note amène à considérer que les trois alternatives envisageables doivent être écartées. Cependant, certaines rectifications devraient être sollicitées sur le projet du Gouvernement, en fonction des éléments qui suivent.

Pour éviter de dépasser la route menant de Ghislenghien à Chièvres, il est proposé de réduire le projet d'extension de la zone économique de quelques hectares situés dans l'angle formé par le chemin des Skippes et la route de Chièvres.

Par contre, afin de faire coller aux limites existantes sur le terrain et formalisées par une carrière de champs prenant naissance à mi-hauteur de la rue Brimboriau et menant au milieu de la plage agricole considérée par le périmètre du projet de la zone de parc économique, il est aussi nécessaire d'accroître là la superficie d'un peu plus de 1 hectare sans mettre à mal d'autres exploitations agricoles que celles considérées dans le projet arrêté par le Gouvernement Wallon.

Enfin, au sein de la zone économique existante, de part et d'autre de la Sille, le projet de modification de zonage adopté par le Gouvernement Wallon qui, sur proposition de l'intercommunale IDETA soustrait quelques hectares de zones humides au développement économique, devrait être adopté par notre assemblée, mais le rectangle remis en espaces verts et situé au cœur du

périmètre de zone d'extension économique doit être reversé dans sa zone originale, soit zone d'extension économique.

Il n'y a aucune justification pour considérer cette soustraction de terrain à l'expansion économique.

Il s'agirait plutôt d'une erreur de transposition de carte sur le projet qui nous a été soumis.

Enfin, pour rencontrer les différentes suggestions des riverains et participants à la réunion de concertation qui s'est tenue le 5 décembre à Ghislenghien, différentes suggestions qui pourraient être concrétisées et qui pourraient accompagner la présente délibération, ont été étudiées.

Il appert d'un levé topographique que toutes les eaux d'écoulement en provenance du nouveau parc économique de \pm 30 ha pourraient être reprises au point bas du périmètre localisé au croisement entre le chemin des Skippes et le chemin de Chièvres et être ramenées gravitairement avec une pente suffisante vers le bassin de la Sille au-delà de la zone de lagunage réalisée par IDETA entre la chaussée de Grammont et la route industrielle, qui traverse les zones 1 et 2 du parc économique existant.

Ainsi, une poche écologique aménagée au bas des terrains faisant l'objet de l'étude d'extension du parc économique combinée à l'évacuation de l'excédent directement dans la Sille, en évitant tout déversement dans le Buissenal, qui lui-même vient au cœur de Ghislenghien contrarier le bon écoulement des eaux de la Sille, sera une solution aux problèmes énoncés par les habitants des lieux.

La collecte des eaux usées en provenance des sociétés installées dans ce même périmètre pourra être dirigée gravitairement vers la station d'épuration prochainement construite entre la Sille et la route industrielle, qui traverse les zones économiques 1 et 2 dont il est question ci-dessus.

Le Collège échevinal veillera aussi à accompagner les délibérations octroyant les permis uniques, d'impositions visant à construire simultanément aux bâtiments réservés aux activités industrielles, des bassins de retenue dont le contenant sera calculé en prenant en considération les pics des pluies décennales et les surfaces imperméabilisées par les installations faisant l'objet d'un permis de bâtir et d'exploiter.

En ce qui concerne le trafic routier, des contacts ont été établis avec le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports et l'intercommunale IDETA en vue de pouvoir tracer à partir du rond-point inscrit sur la route Tournai-Bruxelles au lieu-dit le Chalet Rose, une transversale économique qui existe déjà à près de 90% et qui rejoint le rond-point situé en haut de la chaussée de Grammont à quelques encablures de l'échangeur de l'autoroute Tournai-Ath-Bruxelles.

Ainsi, nous pourrions échanger cette transversale industrielle avec la chaussée de Grammont, qui traverse Ghislenghien depuis le feu rouge de la Laiterie et le rond-point sur la chaussée dont il est question ci-dessus.

La Ville devenant propriétaire de la chaussée de Grammont, elle pourrait influencer davantage sur des types de flux qui utilisent cette dernière et ainsi s'opposer aux transports lourds de transit, qui polluent par le bruit et les émanations d'oxyde de carbone, l'habitat d'une partie de la traversée du village.

A première vue, cet échange semble possible, IDETA étant favorable à la réalisation de quelque 200 m de voirie permettant de concrétiser la totalité de la liaison industrielle qui, partant de l'ancienne Nationale 7, traverse l'ancienne ligne ferroviaire industrielle à proximité de la Sille, avant de rejoindre via le rond-point de la chaussée de Grammont, l'autoroute A8.

Enfin, IDETA accepte aussi de réaliser entre la société WALDICO, l'Administration des Finances – Douanes, le bout des terrains de l'ancienne gare SNCB de Ghislenghien et une voirie parallèle à la Sille, un axe routier de quelque 600 m, qui augmentera l'attractivité de la zone initiale du parc économique de Ghislenghien tout en reprenant toutes les circulations lourdes et en évitant ainsi qu'elles ne doivent à nouveau sortir sur la chaussée de Grammont ou entrer dans la zone à partir de cette même chaussée.

Ces diverses démarches et études seront poursuivies à l'initiative du Collège échevinal pour améliorer, par rapport à la situation présente, le cadre de vie des Ghislenghienois.

Au-delà, des dispositions seront prises le long du chemin des Skippes, du chemin de Chièvres, de la rue Brimboriau et de la rue Glaude pour empêcher le trafic de transit des poids lourds.

Des portiques seront implantés permettant le passage des voitures, camionnettes, mais aussi des charrois agricoles tout en empêchant le passage des poids lourds.

Pour ce qui concerne les agriculteurs et plus spécialement ceux dont le siège d'exploitation est inscrit dans la zone projetée, des contacts fructueux ont été établis. Certaines solutions seront apportées à leurs problèmes, mais les tractations individuelles et personnelles ne peuvent et ne doivent pas être mises sur la place publique.

Les deux maisons incluses dans le périmètre le long du chemin Brimboriau bénéficieront d'une attention particulière lors des études d'incidence qui suivront l'arrêt définitif du périmètre par le Gouvernement Wallon.

Une autre maison située en dehors du périmètre et construite voici quelques années sera l'objet d'attentions particulières, mais déjà, en réduisant l'impact des trafics, en collectant les eaux d'écoulement et les eaux usées, en ménageant au-delà de la zone d'habitat une zone tampon, en exigeant des futures entreprises des recherches urbanistiques qui mènent à l'intégration parfaite de l'immeuble au sein de l'environnement actuel, nous pouvons garantir aux habitants concernés un cadre de vie vraisemblablement plus commode que celui vécu aujourd'hui.

L'inscription de cette zone s'accompagnera de mesures adaptées à chaque cas et d'aménagements complets dans les domaines de la mobilité, de l'intégration paysagère, de la sécurité pour les villages de Ghislenghien, Meslin-l'Évêque et Gibecq.

REVITALISATION

36. Opération des Bastions de Namur, de Limbourg et de Brabant. Conditions du marché de services à conclure avec un bureau agréé pour la mission de contrôle technique des études et de l'exécution des travaux de gros-œuvre, parachèvements et équipements du parking souterrain de l'Esplanade. Choix des modes de passation de marché et de financement. Notification

Le 4 novembre dernier, le projet de construction du parking souterrain et de l'aménagement paysager de l'Esplanade a été approuvé.

Vu la spécificité technique des travaux relatifs au parking souterrain, les auteurs de projet ont proposé de s'assurer au plus tôt les services d'un organisme agréé chargé d'une mission complète de contrôle technique des études et de l'exécution des travaux de gros-œuvre clos, parachèvements et équipements.

Le bureau SECO, spécialisé dans ce type de mission, a proposé d'assurer cette mission. Outre le contrôle des études, la mission comporte un maximum de 40 visites de chantier et l'assistance à 10 réunions de chantier dans un délai d'exécution des travaux contrôlés de 11 mois calendrier.

D'éventuelles prestations supplémentaires, endéans le délai, seraient décidées d'un commun accord.

Le 28 novembre dernier, le Collège a donc décidé d'arrêter en urgence les conditions du marché de services à conclure avec un bureau agréé pour la mission complète de contrôle technique des études et de l'exécution des travaux de gros œuvre, parachèvements et équipements du parking souterrain de l'Esplanade et de désigner en qualité d'adjudicataire de ce marché de services le bureau SECO.

ENSEIGNEMENT COMMUNAL

37. Acquisition de matériel didactique et manuels scolaires. Approbation des cahiers de charge, choix du marché et du financement

Des crédits ont été inscrits au budget de l'exercice 2004 en vue de doter les entités pédagogiques communales de matériel didactique, manuels scolaires et accessoires divers, essentiels à l'enseignement des enfants. Ils seront répartis entre les directions, au prorata du nombre d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2003-2004.

PERSONNEL

38. Statuts administratifs et pécuniaires du personnel communal à l'exception du personnel enseignant. Modification

Le statut administratif et pécuniaire du personnel communal a été approuvé par notre assemblée le 30 décembre 1999.

Lors de l'exercice de la tutelle spécifique, les services régionaux et provinciaux avaient émis un avis tout à fait favorable mais avaient fait état de quelques remarques de forme qu'il convenait de traduire en textes.

Au-delà, depuis son approbation, diverses législations ont été modifiées et sont insérées dans le projet qui est soumis, à savoir principalement :

- *le droit au congé parental ouvert par la législation sur l'interruption de la carrière professionnelle,*
- *le congé d'accueil en cas d'adoption d'un enfant,*
- *l'interruption de carrière pour soigner un membre de son ménage ou de sa famille jusqu'au 2^e degré souffrant d'une maladie grave,*
- *la modification des dispositions relatives au congé de maternité et au congé d'allaitement,*
- *la législation relative au harcèlement moral ou sexuel au travail,*
- *le congé de paternité,*
- *la possibilité offerte à un agent malade de reprendre ses activités à concurrence de 50 – 60 ou de 80%.*

mais également

- *les principes déontologiques avec lesquels les agents doivent effectuer leur service à la population,*
- *le congé pour mission d'intérêt général,*
- *la conversion des échelles barémiques en euros,*
- *la suppression du jour de carence lorsque la durée de l'incapacité de travail d'un ouvrier n'atteint pas 14 jours.*

tous quatre absents lors de la rédaction initiale.

Conformément à la loi, ces textes ont été soumis à négociation syndicale. Le Collège des Bourgmestre et Echevins propose d'adopter les modifications ainsi proposées.

LOGEMENT

39. Plan triennal 2004-2006. Approbation

Le 17 décembre 2001, le Conseil Communal avait approuvé le plan du logement pour les exercices 2001 – 2003, sur base de l'élaboration d'une trame visant au développement de l'habitat et à l'amélioration des logements dans les noyaux agglomérés tant aux niveaux du Centre-Ville que des villages.

Limité à trois années, ce plan prévoyait la réalisation de plusieurs projets dont certains n'ont pas été retenus par les autorités de tutelle.

Ces projets n'en restent pas moins d'actualité et dans le même objectif que celui développé en 2001, il est proposé au Conseil Communal d'adopter le plan triennal du logement pour les exercices 2004 – 2006 reprenant en priorité le projet de réaménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie, Chaussée de Tournai à Ath.